

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 25/01/16

**DEPARTEMENT DES YVELINES**

AR n° : 078-227806460-20160122-lmc190769-DE-1-1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Séance du vendredi 22 janvier 2016**

**POLITIQUE B07 RSA ET INSERTION**

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2016/2017**

**PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2016/2017**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AGENCE D'INSERTION DES YVELINES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 18 décembre 2014 portant création d'un groupement d'intérêt public (GIP) agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du département ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015110-0001 du 20 avril 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence départementale d'insertion des Yvelines » ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales entendue ;

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales consultée ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Approuve le Programme Départemental d'Insertion 2016-2017 annexé à la présente délibération.

Approuve le Pacte Territorial d'Insertion 2016-2017 annexé à la présente délibération.

Donne délégation au GIP Agence d'insertion des Yvelines pour la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion 2016-2017 et du Pacte Territorial d'Insertion 2016-2017.

Approuve la convention de partenariat à intervenir entre le Département des Yvelines et le GIP agence d'insertion des Yvelines annexée à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette délibération (conventions, avenants, contrats, règlements, chartes d'engagement avec les collectivités conformément aux orientations du programme départemental d'insertion et au pacte territorial d'insertion ainsi que la convention de partenariat et ses avenants éventuels).

Approuve le versement d'une dotation de 6M€, au titre de l'exercice 2016, destinée à la mise en œuvre du PDI et du PTI ainsi qu'au fonctionnement du GIP.

Dit que les dotations seront imputées sur le chapitre 204, article 2041782 et sur le chapitre 65, article 65737 du budget départemental.